

**CONSEIL MUNICIPAL DE
MARQUETTE EN OSTREVANT**

=====

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 04 JUIN 2020 à 18 h 30

=====

L'an deux mille vingt, le Jeudi 04 JUIN 2020 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Marquette en Ostrevant s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur TONDEUR Jean-Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nom Prénom	Présent Absent Excusé	Détenteur d'une Procuration	Si Absent ou Excusé procuration à
TONDEUR Jean-Marie	Présent		
MARECHAL Jean-Maurice	Présent		
DELFORGE Marie-Christine	Présente		
DUBOIS Jean-Yves	Présent		
JOCHIMSKI Yannick	Présent		
CARPENTIER Brigitte	Présent		
POULAIN Jean-Paul	Présent		
WAVRANT Marielle	Présente		
MERESSE Éric	Présent		
SCHOLAERT Myriam	Présente		
JABLONSKI Patrick	Présent		
ROBAS Chantal	Présente		
POULAIN Pascal	Présent		
MICHEL Cathy	Présente		
VALANSOMME Christophe	Présent		
NIVALLE Nathalie	Présente		
SAUVAGE Delphine	Présente		
HUTIN Laure	Présente		
BOULANGER Clément	Présent		

Nombres de membres légaux	19
en exercice	19
présents	19
Absents	00
Procurations	00

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Cette désignation incombe au Conseil Municipal en application de l'article 2121-15.
Monsieur BOULANGER Clément a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

EXAMEN DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 28 MAI 2020

1/COMPOSITION DES DIFFERENTES COMMISSIONS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

2/DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

3/DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA CAPH (C.L.E.TC)

4/ DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE DEPARTEMENTAL AU TITRE DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » COMMUNE COMPTANT AU 01/01/2020 UNE POPULATION INFERIEURE A 5 000 HABITANTS :

5/ DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES POUR LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » :

6/ DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE D'ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES POUR LA COMPETENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES » :

7/ DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE DEPARTEMENTAL AU TITRE DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » COMMUNE COMPTANT AU 01/01/2020 UNE POPULATION INFERIEURE A 5 000 HABITANTS :

08/DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE DEPARTEMENTAL OU D'ARRONDISSEMENT POUR LA COMPETENCE « DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIEGESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES » :

09/NOMINATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

10/DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

11/ ALSH de JUILLET 2020

Les points 1 à 8 ont été transmis sous forme de tableau synthèse à l'ensemble du Conseil Municipal

09/NOMINATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE :

Le Conseil Municipal est invité à désigner un correspondant sécurité routière. Afin de renforcer son action en matière de sécurité routière, la délégation interministérielle à la sécurité routière demande qu'un « correspondant sécurité routière » soit nommé au sein de chaque conseil municipal.

Les missions de ce correspondant :

Elaboration du bilan de sécurité routière au niveau communal voire intercommunal,
Elaboration d'un plan de lutte contre l'insécurité routière au niveau communal voire Intercommunal,

Etre l'interlocuteur privilégié des services de l'Etat dans son département,

Diffuser les informations qui lui parviennent notamment des services de l'Etat mais également de l'Association des Maires du Nord,

Participer à des stages de formation,

Mettre en œuvre la participation locale (consultation, concertation)

Animer la commission locale de sécurité routière quand elle existe voire la créer.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

DECISION : Monsieur Jean-Maurice MARECHAL a été désigné

10/DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE :

Le Conseil Municipal est invité à désigner un correspondant défense, parmi ses membres, en charge des questions de défense dans chaque commune.

DECISION : Monsieur Éric MERESSE a été désigné

11/ ALSH de JUILLET 2020

Le Conseil municipal est invité à s'exprimer sur les modalités possibles d'accueil au vu des circonstances liées à la crise sanitaire.

DECISION : A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas organiser d'ALSH en Juillet 2020 ni d'assurer de service de garde en contrepartie.

Il est en outre proposé d'envisager l'organisation d'un ALSH aux vacances de la Toussaint de 2020.

12/ VENTE D'UNE PARCELLE RUE LEON BLUM

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 13 décembre 2019 relative à la demande de Monsieur COURTOIS Anthony sollicitant la possibilité d'acquérir une parcelle de la Commune (faisant partie de la rue Léon BLUM), celle-ci jouxtant sa propriété cadastrée A1159.

Cette parcelle représente environ 150 m². Un prix de 50€ le m² avait été fixé

Monsieur COURTOIS Anthony en ayant été informé, celui-ci demande au Conseil de vouloir revoir le prix de vente.

Le Conseil est invité à délibérer

DECISION : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE de ne plus céder cette parcelle et envisage son aménagement en piétonnier. Une parcelle en bordure de trottoir peut par contre céder à Mr COURTOIS. Ce point sera revu lors du prochain conseil (au vu du plan du géomètre).

13/ CARTES CADEAUX

Le Conseil Municipal DECIDE (2 voix contre Mr MERESSE et MR MARECHAL) d'offrir une carte cadeau aux 26 élèves de CM2 en compensation de l'annulation du Voyage au FUTUROSCOPE.

Le Montant de cette carte cadeau est fixé à 80 €

Pour information, après négociation de Mr DUBREUCQ, Secrétaire de Mairie, auprès d'Intersport DENAIN, le montant des cartes cadeaux est finalement de 80 € mais les usagers pourront dépenser 25% supplémentaires dans le magasin Intersport de DENAIN uniquement soit 100 €.

FIN DE SEANCE